

ANNONCES LÉGALES



Maitres Jean-Marie HENRI
et Anaïs MANHES-BLONDEAU
Notaires associés
66, avenue Milhaud,
15130 ARPAJON-SUR-CERE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^r MANHES BLONDEAU le 30 avril 2018 dûment enregistré, la Société "SARL BLANC FRÈRES", Société à responsabilité limitée au capital de 19.056,10 €, dont le siège est à YTRAC (15130), identifiée au SIREN sous le numéro 392459533 et immatriculée au RCS de AURILLAC à La Société "LA CAVE A VINS", Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est à AURILLAC (15000), 10, boulevard de Lescudilliers, identifiée au SIREN sous le numéro 837817196 et immatriculée au RCS de AURILLAC.

Son fonds de commerce de vente de vins, bières, limonades, eaux minérales, boissons gazeuses, jus de fruits, négoce en gros et détail sis à YTRAC et à AURILLAC (Cantal), 10, boulevard de Lescudilliers, lui appartenant, connu sous le nom commercial BLANC FRÈRES.

Cette vente a été consentie au prix de 350 000 euros, avec entrée en jouissance au 02/04/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par le notaire sus nommé pour la validité.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à SAINT-FLOUR (Cantal) du 05/04/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à responsabilité limitée
DÉNOMINATION : DU PRODUCTEUR À L'ASSIETTE
SIÈGE SOCIAL : SAINT-FLOUR (Cantal), 4, rue Jean Jaurès
OBJET : boucherie ; charcuterie ; plats cuisinés à emporter ; toutes prestations de transformation et de découpe de viandes ; négoce de produits du terroir.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL : 10 000,00 euros
GERANCE : M Didier CHEYROL, demeurant à LA CHAPELLE D'ALAGNON (Cantal), Laborie, et M. Jean-Paul MAISONNEUVE, demeurant à RANDAN (Puy-de-Dôme), Jussat
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'AURILLAC.
Pour avis, le représentant légal.

SYNERGIE ET TERRITOIRE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 385 000 €
Siège social : Faveroles
15230 PIERREFORT
R.C.S AURILLAC 798 216 214

MODIFICATION DE GÉRANCE

Par délibération en date du 22 novembre 2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant à compter de ce jour, M. Alain TROUPENAT, demeurant Verneyrolles - 15500 LA CHAPELLE-LAURENT en remplacement de M. Dominique TROUPENAT, démissionnaire.

La gérance.

HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ
Commune de Massiac

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur le projet de création de la zone d'activités économiques (ZAE) du Colombier - Massiac

Par arrêté du 9 avril 2018, la présidente de Hautes Terres Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de création de la ZAE du Colombier.

Le dossier mis à l'enquête publique a fait l'objet d'un avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 14 février 2018.

M. THOMAS, retraité de l'enseignement, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Massiac et au siège de Hautes Terres Communauté à Murat du 7 mai au 8 juin 2018, pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Massiac le 23 mai de 9 heures à 12 heures, le 8 juin de 14 heures à 17 heures et au siège de Hautes Terres Communauté le 15 mai de 14 heures à 15 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de Massiac et au siège de Hautes Terres Communauté. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Massiac.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à Hautes Terres Communauté.

GAEC DES DEUX ILOTS

Société Civile au capital social
de 294 000 €

Siège social : "Lagane"
15340 CASSANIOUZE

R.C.S. AURILLAC le 17 février 2004
N° 2004 D00032 - SIREN 452 085 319

Les associés du GAEC DES DEUX ILOTS, réunis en AGE au siège de la société le 12 avril 2018, ont :

- constaté le décès de Monsieur DELORT Guillaume,
 - réglé le sort des droits au sein du GAEC de l'associé décédé,
 - agréé Monsieur DELORT Clément en tant que nouvel associé-gérant le 1^{er} avril 2018,
 - fixé le siège social à "Le Cavanioi 26, route de Conques" - 15340 CASSANIOUZE.
- L'inscription modificative au RCS sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AURILLAC.

REUSSIR
L'union
JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE du Cantal

BI-HEBDOMADAIRE
publié par la SARL Agriculture
et information

Capital social : 10 000 euros

Principaux actionnaires :

B. PUECH, S. PARAN,

P. ESCURE, J. PIGANOLI

B.P. 339 - 15003 AURILLAC cedex

Tél. 04 71 45 56 40 - Fax 04 71 45 56 45

e-mail : redaction@lunion-cantal.com

N° CPPAP : 0722 C 81811

N° ISSN : 1765-1727

Dépôt légal : à parution

Imprimerie : l'EVEIL

9 Place Michelet - B.P. 24

43001 Le Puy-en-Velay cedex

Directeur de Publication
Responsable de la rédaction :
Joël PIGANOLI

Directrice déléguée - Rédactrice
en chef : Patricia OLIVIERI

Secrétaire de rédaction :
Marie VARNIEU

Rédacteurs :
Renaud SAINT-ANDRÉ
Jean-Marc AUTHIÉ
Christian FOURNIER (Région St-Fleur)
Frédéric PIGOT (Région Mauriac)

Publicité locale : au bureau
du journal. Martine CHARMES
B.P. 339 - 15003 AURILLAC cedex
Tél. 04 71 45 56 40
Fax 04 71 45 56 45

Habilité à publier
les annonces judiciaires
et légales



Tirage : 6 200 exemplaires.

chronique jard

Plantez les gl

Vos travaux de jardinage s'effectueront cette semaine sous lune descendante.

Du 21 au 22 à 16 h 43,

petite séquence fleurs pour

tailler les arbustes à fleurs

qui viennent de terminer

floraison, repiquer une

seconde fois les pélargo-

niuns semés fin janvier o

continuer la plantation de

arbustes à fleurs, des plan

de terre de bruyère et des

vivaces achetées en godet.

Repiquez aussi les annue

dans les plates-bandes et

plantez les dahlias, les bé

gnias tubéreux, les glaïeuls

(photo). Au potager, plant

des oïlletons d'artichaut

espacés d'un mètre et écla

cissez les semis de choux-

fleurs et de brocolis de fin

février.

Du 22 à 16 h 43 au 23, u

période feuilles, raccourci

par un nœud ascendant

lunaire : pas de jardinage

23 à partir de 11 h 15. Pla

tez les choux pommés, ro

ges, verts ou de Milan, ain

que les choux frisés non

pommés, les choux cabus

les choux de Bruxelles ser

en mars. Plantez les arom

tiques vivaces et annuelles

Si vous ne l'aviez pas déjà

fait, il est temps de repiqu

sous tunnel, les derniers

semis de chicorées, si les

plants présentent cinq vra

feuilles (attention aux lim

ces !). Taillez la sauge offic

nale (rabattez de moitié),

pincez romarin, sarriette,

origan, thym. Si vous ne

l'avez pas déjà fait, tondez

scarifiez la pelouse.

Petites annonces de partic

Choisissez votre zone
de diffusion et le nombre
de parutions

Écrire en lettres capitales, une lettre par case,
une case blanche entre chaque mot.